

PLU QUESTIONNAIRE

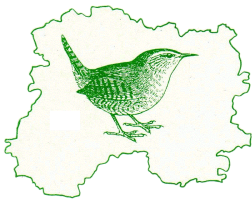
**Quels objectifs d'aménagement, de développement et de préservation pour les 10-15 prochaines années et pour les générations futures ?
Quel avenir pour notre commune ?**

Le conseil municipal souhaite vous associer à l'élaboration du PLU qui engagera l'avenir de Sermiers pour les 10-15 prochaines années. Vous trouvez avec cette brève un questionnaire qui a pour objectif la meilleure prise en compte possible de vos attentes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Venez déposer ce document rempli en Mairie ou au Bureau de Vote lors des prochaines Elections Départementales (**au plus tard le 30/03/2015**). Vous pouvez également télécharger ce questionnaire sur le site de la Commune.



JARDIN AU NATUREL



MARNE NATURE ENVIRONNEMENT

Une exposition "Jardin au naturel" aura lieu les **27 et 28 mars 2015 au Foyer Rural** de Sermiers (10h-12h/14h-17h). Proposée par l'association Marne Nature Environnement, elle abordera les questions du broyage, du compostage et de toutes les méthodes pour favoriser la biodiversité au jardin. Venez nous rencontrer, échanger des graines, des expériences, des idées, bref parlons jardinage...

VENTE DES FLEURS PAR L'A.D.M.R.

La vente des fleurs réalisée par l'A.D.M.R. aura lieu les **27 et 28 mars 2015**, dans la Commune.



DIMANCHE 15 MARS, BALADE AUX ETANGS DE MONTRIOL



Une promenade aux étangs de Montriol aura lieu le dimanche 15 mars 2015.

Départ Parking du Foyer Rural 09h30 et retour vers 12h00.

DECLARATION DE RECOLTE 2014

Les déclarations de récolte de l'année 2014 sont disponibles depuis plusieurs mois Mairie.

Merci aux personnes concernées de bien vouloir venir les chercher.



à la

Informations Administratives

A l'approche des vacances d'été, vous allez être nombreux à réaliser des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. Voici quelques informations utiles !

ATTENTION : A l'approche de la période estivale, les délais d'obtention de cartes nationales d'identité et de passeports deviennent de plus en plus longs !

Demande de Carte d'Identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte. De ce fait, ces cartes sont valables 5 ans supplémentaires à partir de la date inscrite sur celles-ci. Il n'est donc pas nécessaire de demander un renouvellement de votre carte d'identité si vous êtes dans ce cas. ATTENTION ! Tous les pays ne reconnaissent pas cette réforme. Renseignez-vous en Mairie ou sur <http://www.service-public.fr/>. Les cartes d'identité des mineurs sont valables 10 ans, et ne sont pas concernées par cette réforme.



Pour le renouvellement d'une carte d'identité d'une personne majeure, il vous faudra :

- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (*original + photocopie*)
- Votre ancienne carte d'identité sécurisée (*original + photocopie*)

S'il s'agit d'un renouvellement pour une personne mineure : il vous faudra également l'original et la photocopie de la carte d'identité du parent demandeur.

Si votre ancienne carte d'identité est périmée depuis plus de cinq ans : vous devrez également fournir l'original et la photocopie de votre passeport. Si vous n'en possédez pas, vous devrez fournir un acte de naissance datant de moins de 3 mois. Si cet acte ne permet pas d'établir votre nationalité française, vous devrez fournir tout document pouvant établir celle-ci.

Si votre carte d'identité est perdue ou volée : il vous faudra régler 25 € en timbre fiscal pour le renouvellement de votre carte, et fournir une déclaration de vol ou de perte.

Demande de Passeport

Pour l'obtention d'un passeport pour une personne majeure, il vous faudra :

- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (*original + photocopie*)
- Votre carte d'identité sécurisée (*original + photocopie*)
- 86 € en Timbres Fiscaux



Pour une personne mineure : il vous faudra l'original et la photocopie de la carte d'identité du parent demandeur. Le montant en timbres fiscaux est de 17€ pour les 0-14 ans et de 42€ pour le 15-17 ans

Les demandes de Passeport se font auprès des mairies ayant un service d'émission de passeports biométriques, telles que la Mairie de Reims. Il n'est pas possible de réaliser un passeport à la Mairie de Sermiers.

Vous trouverez la liste de Mairie où vous pouvez déposer une demande de passeport en Mairie ou à l'adresse internet suivante:

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-biometrique2>